

**Motion déposée par les représentants des personnels
au Conseil d'Administration du Lycée Vercingétorix**

Les propos mensongers concernant *les problèmes liés à la sécurité de notre établissement*, évoqués conjointement par Monsieur le président de Région et Madame le Recteur dans un courrier adressé aux parents d'élèves sont inacceptables :

On peut lire dans ce courrier : « *Le lycée Vercingétorix connaît des problèmes de sécurité liés non seulement à l'ancienneté des locaux mais aussi à l'évolution de la réglementation en matière d'accessibilité ou d'isolation thermique. L'établissement a, par ailleurs dans un passé récent, fait l'objet d'une fermeture administrative.* »

Ces propos sont tout aussi infondés qu'absurdes. En quoi et sur quelle base réglementaire de contrôle de conformité, l'ancienneté de locaux parfaitement entretenus et le niveau d'isolation thermique (rappel : notre lycée est classé C comme le lycée Lafayette, et c'est noté dans *le rapport DMS commandité par la Région*), pourraient-ils constituer un problème quelconque de sécurité ? Par ailleurs, si les travaux permettant l'accès pour les personnes à mobilité réduite sont évidemment nécessaires pour pouvoir accueillir, sans réserve, ce type de public, l'absence de ces aménagements ne constitue en aucun cas un problème de sécurité pour tous les élèves valides actuellement présents au lycée. **Ces travaux étaient budgétés par la région, attribués et programmés pour février 2013. Les services de la Région ne se sont pas présentés à la première réunion de chantier. Ces travaux ont été déprogrammés sans aucun préavis ni explication.**

Concernant la fermeture administrative, elle a été prononcée à la veille des vacances scolaires de février 2012, par Monsieur le Maire de ROMAGNAT, pour forcer la Région à effectuer des travaux simples et limités demandés par la commission de sécurité et ayant fait l'objet de courriers au Président SOUCHON, quatre années consécutives et restés sans réponse. Suite à ces travaux, la commission de sécurité de février 2012 a donné un avis favorable levant toute ambiguïté concernant l'accueil des élèves dans le respect des règles de sécurité. Pour information, seuls 3 établissements du « Grand Clermont », d'Issoire, Riom et Thiers ont obtenu cet avis favorable (*cités dans le rapport DMS commandité par la Région*) : Marie Curie, Marie Laurencin et Vercingétorix.

Monsieur le président de Région et Madame le Recteur ne peuvent faire pression sur les élèves et les familles par la peur, dans le seul but d'argumenter leur décision de fermeture de notre établissement, décision qui, en plus, « devrait être » soumise à un vote démocratique le 25 juin prochain...

Leur déclaration constitue une grave atteinte à l'image du lycée, pénalisant, de fait, le recrutement pour la rentrée 2013. D'ores et déjà, une délégation de 24 élèves de troisième du Lycée Pierre Boulanger à Pont du Château, qui devait visiter le lycée vendredi 29 mars, s'est retrouvée réduite à 4 jeunes accompagnés de leurs 2 professeurs !

Dans la mesure où cette campagne de désinformation en matière de sécurité dans un établissement public est conduite depuis plusieurs semaines, par écrit, par voie de presse ou de télévision, auprès de la population, des organisations syndicales et des parents d'élèves, conjointement ou alternativement par Monsieur le Président de Région et Madame le Recteur, haut fonctionnaire de l'Etat, il nous semble qu'elle constitue un grave manquement à leurs obligations respectives.

D'autre part, les propos insultants et gratuits prononcés par Monsieur le Président de Région à l'encontre de Madame le Proviseur du lycée, à l'attention des enseignants et en présence de dizaines d'élèves, le 12 mars devant les locaux du Conseil Régional, place Delille, nous paraissent indignes de la part d'un élu de la République à l'égard d'un fonctionnaire de l'Etat. « *Ce n'est pas de ma faute si vous avez un proviseur incompétent qui ne vous a pas prévenu* ». Ces insultes, totalement infondées, qui impactent toute la communauté éducative, derrière le chef d'établissement, constituent selon nous, un outrage à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, tel que défini à l'article 433-5 du code pénal.

En conséquence :

Nous demandons que le Conseil d'Administration du Lycée Vercingétorix, réuni en Conseil d'Établissement ce mardi 2 avril, saisisse Monsieur le Préfet pour demander :

- **qu'un démenti officiel stipulant l'absence de problèmes de sécurité au lycée, soit communiqué dans les plus brefs délais, par écrit à tous les parents d'élèves et par voie de presse et de télévision à la population,**
- **de préciser les obligations respectives de Monsieur le Président de Région et de Madame le Recteur en terme de sincérité de communication en matière de sécurité publique,**
- **de caractériser les insultes proférées en public par Monsieur le Président de Région à l'encontre de Madame le Proviseur du lycée et de prendre toutes les dispositions pour obtenir réparation et garantir l'honneur et l'intégrité du chef d'établissement et de toute la communauté éducative qu'il représente.**